



Comité Social d'Administration Local du 6 mars 2025

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 00. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. Guillaume Giocanti et le secrétariat-adjoint par Mme Corinne Collet, d'Unsa DDFiP 62.



Point 1 : Stratégie de l'accueil, horaires et accueil téléphonique privilégié pour l'accueil sur Rendez-vous.

Point 2 : Bilan de l'organisation CSRH – SIA – SRHD.

Point 3 : Plan de transition environnementale, bilan de l'année 2024



Les syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 à ce Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

David Kaczmarek
Suppléant, E D R 62

Sébastien Duhamel
Expert, P C E d'Arras

La Direction , dans sa documentation, nous a indiqué qu'elle privilégie l'accueil sur Rendez-vous. Depuis le 1er septembre 2022, les horaires d'ouverture de l'ensemble des CDFIP du département sont :

	Matin	Après-midi
	Sans ou Avec R D V	Exclusivement sur R D V
Lundi	8 h 30 - 12 h 15	13 h 30 - 15 h 30
Mardi	8 h 30 - 12 h 15	13 h 30 - 15 h 30
Mercredi	8 h 30 - 12 h 15	
Jeudi	8 h 30 - 12 h 15	13 h 30 - 15 h 30
Vendredi	8 h 30 - 12 h 15	13 h 30 - 15 h 30

Ces horaires ont fait l'objet d'un ajustement à compter du 1er septembre 2023 : les créneaux d'accueil sur rendez-vous au guichet l'après-midi ne sont plus proposés dans APRDV aux usagers en raison des contraintes bâtementaires et de la faible volumétrie des demandes de rendez-vous sur les créneaux.



● **Généralisation de l'accueil sur rendez-vous avec priorité donnée à l'accueil téléphonique :**

À compter du 1er avril 2025, l'ensemble des services accueillant les usagers (SGC, SIE, SIP, SPFE, trésoreries hospitalières et paierie Départementale) à l'exception de la trésorerie Amendes, proposeront uniquement des rendez-vous téléphoniques au profit des usagers particuliers.

Si lors du rendez-vous téléphonique, l'agent constate que la situation nécessite un échange en présentiel, il proposera à l'usager un rendez-vous physique (guichet du CDFIP ou, le cas échéant, dans une permanence France Services ou en mairie). La prise de rendez-vous physique ne sera ouverte qu'aux seuls agents du service en charge du dossier.

L'accueil physique spontané restera assuré le matin, et sera de fait recentré sur les usagers qui ont besoin d'un accompagnement dans la réalisation de leurs démarches: les usagers en difficulté, ainsi que les usagers dont la situation suppose une analyse globale au fond dans le cadre d'un échange documenté.



● **Adaptation des horaires :**

Accueil physique :

A compter du 16 juin 2025, hors campagne déclarative, les CDFIP multi-services accueilleront les usagers avec ou sans rendez-vous 4 jours par semaine de 8h30 à 12h30 (soit 16h). Cette demi-journée supplémentaire de fermeture permettra aux services de se concentrer sur les travaux de gestion et de faciliter l'organisation de réunions rassemblant tout ou partie des équipes.

Des modifications sont envisagées pour les sites isolés (SGC de Bapaume, SGC de Fruges et Trésorerie de Lens CH) selon les modalités suivantes :

• Trésorerie Lens CH : fermeture de l'accueil physique sans rendez-vous et accueil physique uniquement sur rendez-vous à la main du service (régisseur, usagers, recouvrement, restitutions des dépôts des hébergés, etc) après contact téléphonique avec ou sans rendez-vous.

• SGC de Bapaume et SGC de Fruges : ouverture des SGC 3 jours par semaine (du lundi au mercredi) au même titre que le CFIP de St Pol. Il existe au sein des 2 communes une France Services

Accueil téléphonique :

Selon la direction, l'accueil téléphonique dans les services locaux restera un enjeu prioritaire afin d'éviter les répétitions inutiles. Les horaires d'accueil téléphoniques demeurent inchangés. Ainsi, l'ensemble des services continueront d'assurer l'accueil téléphonique des usagers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 15h45 soit 30 h par semaine.



Concernant ce point de l'ordre du jour, l'ensemble des Syndicats a demandé de voter. Le vote a été très clair, vote CONTRE à l'unanimité. Ce point sera donc revu au cours d'un prochain CSAL.



Point 2 : Bilan de l'organisation

CSRH – SIA – SRHD ...



La Direction du Pas-de-Calais nous a expliqué que dans le cadre de l'organisation des ressources humaines mise en place en 2018, en complément des services existants, la DGFIP s'est enrichie de services à compétence supra-départementale: dix centres de services des ressources humaines (CSRH) répartis sur le territoire national et un service national d'information aux agents (SIA) installé en Seine et-Marne.

Selon la DDFiP 62, les démarches en matière de ressources humaines sont désormais conçues et centrées sur l'agent avec des outils informatiques associés lui permettant d'être davantage autonome et acteur de ses actions. Par ailleurs, pour la première fois en 2024, trois questions de l'observatoire interne ont été consacrées au ressenti des agents vis-à-vis de leurs saisines des interlocuteurs RH. Ainsi, 53% des agents ayant répondu à l'enquête signalent avoir posé au moins une question relative aux RH ; 62% sont tout à fait satisfaits de la réponse et 31% ne la jugent que partielle.

● Le service national d'information aux agents (SIA), point d'entrée pour toute question RH :

Si les agents ne trouvent pas les réponses attendues dans les outils mis à leur disposition, notamment sur Ulysse ou le portail RH, ils peuvent saisir le SIA qui constitue le point d'entrée de principe pour leurs questions en matière RH. Les saisines se font par le biais d'une messagerie sécurisée ou par téléphone. À titre d'illustration, plus de 90 000 questions lui ont été adressées en 2023.

Le rôle du SIA a évolué depuis sa création en 2018: initialement destiné à donner de l'information réglementaire en réponse aux questions des agents sur les thématiques les plus récurrentes, il a dorénavant pour objectif de formuler des réponses personnalisées. C'est une bonne évolution.

- **Le services RH départemental (SRHD), interlocuteur RH de proximité :**

Gestionnaire incontournable et polyvalent sur de nombreuses missions, le SRHD est compétent en matière de conditions de vie au travail (prévention médicale, action sociale et correspondant handicap), de congé de formation professionnelle, d'accompagnement des agents en désir de reconversion, de dialogue social, de gestion des déplacements (temporaires ou changement de résidence) et de gestion des temps et absences (temps de travail, CET, congés et autorisations d'absences, accident de services et maladies professionnelles, congé ordinaire de maladie, CLM, CLD....).

Par ailleurs, en liaison avec les services RH d'administration centrale, le SRHD gère la phase locale des procédures disciplinaires et les contrôles annuels déontologiques. Il réalise également le tableau de bord de veille sociale, et est chargé de l'organisation des élections professionnelles. Il est le référent RH de proximité des agents, en liaison avec leurs chefs de service, en particulier sur les sujets nécessitant un accompagnement et un traitement très personnalisé, notamment la gestion et le suivi des agents en difficulté, des agents en situation de congés maladie, des agents en requalification ou en rupture professionnelle, ou pour répondre à des besoins spécifiques d'accompagnement liés au contexte local.

Afin de répondre à la nécessité de professionnalisation du suivi des dossiers médicaux et mieux répondre à l'attente des agents, le SRHD de notre département du Pas-de-Calais s'est doté d'un pôle social, aujourd'hui composé de 4 agents (1 agent, 2 contrôleurs, 1 inspecteur principal).

- **Les centres de services des ressources humaines (CSRH), en charge de la qualité de la gestion administrative et de la paye :**

Ils ne sont pas des interlocuteurs directs des agents, mais ils contribuent aux réponses à leurs questions/interrogations, formulées auprès du SIA. En tant que responsables de la préparation de la paye des agents des directions qui leur sont rattachées, ils sont les seuls acteurs locaux à traduire dans l'application SIRHIUS les informations relatives aux changements de situation professionnelle ou personnelle ayant un impact en paye. À ce titre, ils produisent, signent et classent dans le dossier numérique de l'agent les actes administratifs relatifs à ces processus.

- **Point sur le CSRH du Pas de Calais :**

Le CSRH du Pas de Calais est compétent pour 8 départements, dont la répartition du nombre de dossiers s'effectue comme suit :

Départements	Nombre de dossier de paie (décembre 2024)
27 Eure	601
60 Oise	761
80 Somme	733
62 Pas-de-Calais	1396
76 Seine-Maritime	1413
78 Yvelines	1414
92 Hauts de France	1789
95 Val d'Oise	1092

Le CSRH 62 a reçu 1664 demandes en 2024 pour les 8 départements de sa compétence :

- 1562 en provenance du SIA
- 76 en provenance d'un SRH
- 13 en provenance d'un autre CSRH
- 13 en provenance du Bureau Métier



Point 3 : Plan de transition environnementale, bilan de l'année 2024 ...



Axe transverse du Cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027, la transition environnementale de la DGFIP constitue un de ses engagements majeurs à court comme à long-terme. Le Plan de transition expose les objectifs de notre administration en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les leviers pour y parvenir.

Le plan de transition territorial de la DDFIP 62 a été lancé en 2023 et se décline autour de 4 axes. Pour chacun des axes figurent ci dessous les actions engagées au cours des 2 dernières années.

Axe 1 : Réduire ou optimiser les déplacements - Promouvoir les alternatives à la voiture

- Un PDME (Plan De Mobilité Employeur) départemental issu de la réalisation d'un diagnostic sur 5 sites (Montuelle, Boulogne, Béthune, Lillers et Direction).
- Incitation au covoiturage à chaque réunion ou formation.
- Verdissement du parc automobile et mise à disposition de véhicules électriques pour les déplacements professionnels.
- Création d'une plateforme de réservations des ressources.
- Amélioration du plan vélo.
- Travail en partenariat avec les collectivités locales sur les infrastructures, les offres de transport public.
- Mise à disposition de titres de transport pour la ligne 6 ARTIS entre la Direction et Montuelle.
- Création de tiers lieux sur 10 sites avec 16 postes de travail identifiables.
- Sensibilisation aux outils de communication permettant d'échanger à distance.

Axe 2 :

Adapter les bâtiments aux nouveaux usages - Améliorer la performance énergétique, la gestion des bâtiments, aller vers des énergies décarbonées et protéger l'eau.

- Création du SDIF qui constitue le premier espace départemental relevant des nouveaux usages de travail.
- Maintenance et mise à niveaux de nos équipements de chauffage, ventilation et climatisation.
- Dossiers constitués en collaboration avec la Mission AGILE sur les bâtiments de Lens et Boulogne. Mises en œuvre sur tous les sites , dès lors que cela est possible des actions préconisées par l'ingénieur thermicien permettant des économies d'énergie d'environ 15 %.
- Lancement des études sur la rationalisation des implantations d'Arras intégrant les normes du DEET (Dispositif Eco Energie Tertiaire) pour isolation, VMC et Double Flux ...

- Fiabilisation des données du référentiel technique (RT) et de l'outil de suivi des fluides (OSFI).
- Réflexion sur la mise en place de GTB (gestion technique des bâtiments) .
- Communication sur la consommation des bâtiments.
- Transformation des éclairages de nos parkings : suppression des halogènes, passage en LED.
- Suppression des chaudières au gaz dès que possible.
- Systématiser le retrait de l'eau chaude dans les sanitaires et pose de boutons poussoirs.

Axes 3 et 4 : Politique d'achat, gestion des déchets et tri sélectif.

- Respect des normes RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et environnementales dans les marchés passés par la direction.
- Engagement de diminuer nos achats et nos impressions papier.
- Récupération des anciens mobiliers via une entreprise solidaire.
- Récupération des déchets électriques.
- Tri sélectif par les collectivités locales quand il existe sauf pour le CFP de Lens : entreprise solidaire ELISE pour papier, plastique, carton.
- Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.
- Mise en place d'un contrat entre les Alchimistes et les restaurants de Lens, Béthune et Arras pour la récupération des déchets alimentaires et production de compost.



La DDFiP 62 souhaite la labellisation des espaces verts de plus de 1.000 m² dans le Pas-de-Calais :

- Gestion durable des espaces verts, arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur tous nos espaces verts.
- Labellisation en cours sur Béthune et Bruay par la création de refuges LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). 2024 a été l'année de réalisation des inventaires (faune/Flore/ environnement, nature des sols, entomologie), 2025 devrait amener les premières réalisations (gestion des espaces verts, plantations de haie ... Dans ce cadre des actions de sensibilisation à la biodiversité ont été réalisées : sorties ornithologiques à Arras, Longuenesse, stand d'informations à Bruay, Boulogne et Béthune. Communication sur Ulysse62.



La DDFiP 62 prévoit des actions de communication :

- Groupe des ambassadeurs : création d'une communauté d'échanges et de propositions d'initiatives.
- Communication institutionnelle : CSAL FS du 22 février 2024 et du 6 mars 2025.

- Mise en avant des projets via l'intranet de la direction et son espace dédié Ecofip62.

- Communication aux cadres du réseau : collège des chefs de services du 16 avril 2024 en présence de l'ADEME et de la Mission Ecofip Nationale.

- Action volontariste de la direction en rappelant aux cadres à l'occasion des Dialogues de performance et des entretiens professionnels de s'engager comme relais des orientations de la direction, avec notamment des objectifs fixés à chaque service de diminution des impressions et d'augmentation de l'utilisation de Clic Esi.



1° : Y aura t'il des crédits Vacataires pour l'année 2025 ?

La DDFiP nous informe que les crédits de 2025 seront les mêmes que ceux de 2024.

2° : En ce qui concerne le nouvel accueil Rénové du SIP de Lens , y a t-il quelque chose de prévu pour la sécurisation des agents au niveau de l'estrade ? En effet, le risque de chute est très important , vu le manque de place , un agent est à la limite de l'estrade et peut risquer de chuter avec sa chaise.

La Direction se rendra prochainement sur place pour régler ce problème.



Votre **C**onfiance
est notre **F**orce.
Votre vie au **T**ravail
Notre **C**ombat.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.